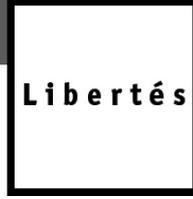


**C****D****L****F****Collectif pour la Défense des Libertés Fondamentales**

## **Communiqué des organisations appelant à la Marche des Libertés et des Justices de Rouen du 5 Décembre**

Au moment où le gouvernement est en difficulté face à l'opposition contre la loi sécurité globale, nous venons d'apprendre que le Préfet de Seine-Maritime interdit par arrêté de manifester dans le centre de Rouen samedi 5 décembre.

Cela empêche la Marche des Justices et des Libertés de se rassembler au Palais de Justice de Rouen et met en cause le parcours que nous avons décidé d'emprunter.

Nous dénonçons cette nouvelle restriction à la liberté de manifester. Nous n'acceptons pas que l'expression de nos légitimes protestations soit entravée, nous refusons de nous taire !

Nous maintenons donc une Marche des Justices et des Libertés et contre la précarité à Rouen samedi 5, respectant l'arrêté préfectoral.

Cette manifestation se rassemblera à 14h30 au Théâtre des Arts et se terminera Place St Marc.

Rouen le 3 décembre 2020

Collectif de défense des Libertés Fondamentales, 22 bis rue Dumont d'Urville - 76 000 Rouen -

Téléphone : 06 40 65 30 94

[cdlfdrouen@gmail.com](mailto:cdlfdrouen@gmail.com)